

COMMUNE DE CATTENOM - MOSELLE

**REHABILITATION DE LA CHARPENTE TOITURE
DE L'ÉGLISE ST MARTIN DE CATTENOM
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 271 157,45 € H.T.
DP N°5712417N0039 délivrée le 2 Février 2018**



MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE DE CATTENOM 15 RUE DES CHATEAUX 57570 CATTENOM	Tél : 03 82 82 57 00 contact@mairie- cattenom.fr
MAITRE D'ŒUVRE	BET MOSELLE BOIS 5 rue de Bort Les Orgues 57070 METZ 4 925,00 € H.T.	Tél : 03 87 65 93 20
ENTREPRISE CHARPENTE COUVERTURE	SARL LEBRAS FRERES 22 rue des Closeries 55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE 263 246,50 € H.T.	Tél : 03 82 33 20 96
BUREAU DE CONTROLE	SOCOTEC Parc des Varimonts 10 avenue de Thionville 57140 WOIPPY 1 900,00 € H.T.	Tél : 03 87 30 55 09
SPS	SOCOTEC Parc des Varimonts 10 avenue de Thionville 57140 WOIPPY 1 085,95 € H.T.	Tél : 03 87 30 55 09
FINANCEMENT	Commune de Cattenom Le Département de la Moselle Conseil de Fabrique de Cattenom	255 388,94 € TTC 50 000,00 € TTC 20 000,00 € TTC

« Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R600-2 du code de l'urbanisme). »

« Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R600-1 du code de l'urbanisme) ».